

Berry → Actualités

HISTOIRE ■ Le 29 décembre 1946, Louis Boistard, garde-chasse, était assassiné à Saint-Michel-en-Brenne (Indre)

Le combat continue pour Mis et Thiennot

Le comité de soutien pour la révision du procès de Gabriel Thiennot et Raymond Mis organise un rassemblement ce soir, à 18 heures, au Poinçonnet, près de Châteauroux, dans l'Indre.

Jean-Marc Desloges

Le 29 décembre 1946, le garde-chasse Louis Boistard est assassiné à Saint-Michel-en-Brenne (Indre) de quatre coups de fusil. Son corps en partie immergé dans un étang est retrouvé le lendemain. Au terme d'une enquête bâclée, le crime est attribué à deux jeunes des environs, âgés de 19 et 20 ans, Gabriel Thiennot et Raymond Mis.

100.000 francs pour trouver les coupables

Tous deux faisaient partie d'un groupe de quatorze chasseurs qui se trouvaient dans les environs. C'est vers eux que les soupçons vont très vite se porter. Les enquêteurs concluent que Louis Boistard a été abattu à la suite d'une altercation avec les chasseurs, qui se seraient introduits sur le domaine de son employeur, Jean Lebaudy, un riche industriel sucrier. Un mobile bien peu probant,



CHATEAUX. L'espace Mis-et-Thiennot a été inauguré en 2015, en présence de la veuve et des deux fils de Gabriel Thiennot. PHOTO ARCHIVES

Le Poinçonnet, choix symbolique

L'une des actions du comité, qui compte trois cents membres, consiste à demander aux conseils municipaux de donner le nom de Mis et Thiennot à un lieu public (salle, jardin, rue, place...). Dans le Berry, on compte vingt communes ayant répondu positivement. La liste s'allonge au fil des mois. La toute première fut Le Poinçonnet, en 2005, et ce contre l'avis de la préfecture : il est en effet interdit en France de donner le nom d'un lieu public à des personnes condamnées pour meurtre. Le comité a donc choisi ce lieu symbolique pour commémorer le soixante-dixième anniversaire du début de l'affaire et a convié l'ensemble des vingt maires à être présents à ce rassemblement.

d'autant que le garde n'était pas connu pour sa sévérité. Mais qu'importe !

Le commissaire Georges Daraud, à qui a été confiée l'enquête, veut aller vite en besogne. Et puis Jean Lebaudy a promis, le 4 janvier, de donner la somme de 100.000 francs aux œuvres de la police et de la gendarmerie si l'on trouve rapidement les coupables...

Durant une semaine, huit des chasseurs sont in-

terrogés sans relâche, de jour comme de nuit, et torturés. Leur triste état sera constaté à leur arrivée en détention.

Graciés en 1954 par le président Coty

Fin janvier, dans le bureau du juge d'instruction, les huit inculpés (*) nient leur implication dans l'assassinat du garde-chasse. En juin, devant la cour d'assises de Châteauroux, Mis et Thiennot répètent leurs dénégations sans toutefois parvenir à convaincre le jury qui les condamne à quinze ans de travaux forcés.

Deux autres procès suivront sans changer la donne. En 1954, à mi-peine, les deux hommes seront graciés par le président de la République René Coty. ■

(*) Jugés séparément, au tribunal correctionnel du Blanc le 2 octobre 1947, les six autres chasseurs ont été condamnés pour non-assistance à personne en danger à des peines de dix-huit mois à deux ans de prison. Jean Blanchet, dernier survivant du groupe, s'est éteint le 9 juin dernier.

REPÈRES

Jusqu'à la mort. Gabriel Thiennot et Raymond Mis se sont battus jusqu'à leur mort, respectivement en 2003 et 2009, pour que la justice reconnaisse qu'elle s'était trompée. Leurs ayants droit poursuivent le combat afin d'obtenir leur réhabilitation.

Comité de soutien. Après un long silence, l'affaire ressurgit en 1980. Léandre Boizeau publie un livre enquête intitulé *Ils sont innocents* et crée un comité de soutien.

Requêtes. Six requêtes en révision seront déposées entre 1980 et 2015. Aucune n'a abouti.

Proposition de loi. Jean-Paul Chanteguet, député de l'Indre, et Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, viennent de déposer une proposition de loi visant à « élargir les possibilités de saisir la cour de révision et de réexamen de demandes en révision d'une condamnation pénale, au bénéfice de toute personne dont la culpabilité résulte d'aveux obtenus par l'usage de la torture ».

MEHUN-SUR-YÈVRE

Un incendie ravage la toiture d'une maison en centre-ville



FEU. Les pompiers ont limité les dégâts, rue l'Ouche-Boyer.

Le feu a probablement pris dans le compteur électrique, près d'une petite fenêtre, dont il ne reste que le montant, la vitre a volé en éclats. Idem pour le hublot de la porte d'entrée.

Hier, en début d'après-midi, les pompiers de Mehun-sur-Yèvre et de Bourges devaient se frayer un passage dans l'étroite rue de l'Ouche-Boyer, dans le centre de Mehun-sur-Yèvre, pour déplier la grande échelle et les tuyaux nécessaires.

Le feu a pris dans la charpente de cette longue maison divisée en plu-

sieurs appartements. Absente de son logement au moment de l'incendie, la locataire n'avait pas pu être jointe dans l'après-midi par les secours. Son appartement est inhabitable.

Même chose pour ses voisins d'à côté. Chez eux, la fumée sortait encore de la fenêtre du toit du premier étage.

Pas de blessé dans ce sinistre mais plusieurs personnes sont à reloger. En plus de la gendarmerie et de la police municipale, un élu de Mehun-sur-Yèvre s'est rendu sur place. ■

EN BREF

TORTERON ■ Deux jeunes gens pillent une entreprise

Ce ne sont pas des professionnels de la fauche, les deux perdreaux que les gendarmes du sud du Cher ont attrapés dans leurs filets, mardi. Toutefois, le palmarès de l'un d'eux peut faire des envieux, chez ceux que le cambriolage rural à grande échelle fait frissonner. Il affiche vingt mentions à son casier judiciaire. Honorable pour une si jeune carrière. Dans la nuit du 21 au 22 décembre, deux jeunes hommes de 22 et 26 ans jouent au père Noël, mais à l'envers. Au lieu d'amener les cadeaux, ils les emportent. En guise de traîneaux, ils embarquent

deux véhicules de l'entreprise Siaep 18, de Torteron. Ils en embourbent un et brûlent l'autre. Une fois dans la place, ils ne ménagent rien pour charger du matériel électroportatif, du matériel informatique, de la peinture... Ils en chargent pour plusieurs dizaines de milliers d'euros et s'évanouissent dans la nature en laissant l'entreprise dans le pétrin. Sans trop de bavardages, ils reconnaissent les faits. Une perquisition permet aux forces de l'ordre de mettre la main sur une partie du butin. Le plus galonné des deux s'offre une petite récidive qui peut le mener en prison pendant vingt ans, c'est la peine encourue. Ils seront, cet après-midi, devant le tribunal correctionnel de Bourges. ■

Saint Sylvestre :

des idées pour votre réveillon

2016

LA TERRASSE
RESTAURANT

13, place Gordaïne BOURGES

ST-SYLVESTRE

Coupe de champagne cerise Amarena
Espuma chaude de pommes de terre et lamelles de truffes
Foie gras maison abricots-pistaches et sa réduction de pomme verte
Pavé de sandre, émulsion au champagne et perles de citron-caviar
Trou normand
Paupiette en melon de volaille farcie au foie gras, aux pépites de chocolat et pommes de terre confites
Forêt noire revisitée
Coupe offerte

MENU 58€

Ambiance fête et cotillons

Réservations au 02.48.70.30.46

La Calabria
Ristorante - Pizzeria

14, place du Général-Leclerc BOURGES

70€

Menu de la Saint-Sylvestre

- Apéritif de la St-Sylvestre
- Cappuccino de potimarron aux épices
- Foie gras maison aux mangues et ses pains spéciaux
- Pavé de saumon « label rouge » sauce curry lait de coco accompagné d'un risotto vénéré
- Rafrachi de Prosecco myrtille
- Fondant de volaille au pain d'épice cœur coulant au foie gras et ses petits légumes d'hiver
- Brie de Meaux affiné à la crème de Mascarpone
- Tiramisu royal au chocolat craquant

Animation DJ disco

Réservations au 02.48.24.29.85